

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME****8, place du champ de foire****16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME****tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38****mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

délibération :
D_2023_3_24

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 10 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 03 Mars 2023

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Objet : Cession du logement 34 avenue du 24 août 1944

Pouvoirs :

Madame LHOMME Michèle a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle
Monsieur FOUCHE Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur FOUCHE Joël,
Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Sophie LALANDRE

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le logement situé 34 avenue du 24 août 1944 n'est plus occupé depuis le 2 novembre 2022. Au vu des travaux à réaliser, il est proposé de vendre ce bien.

Les caractéristiques du logement sont les suivants :

106m² / Rdc : cuisine, séjour, wc, garage / 1er étage : 3 chambres salle de bain wc

En octobre 2021, les domaines ont fait une estimation à 102 500 € (+/- 10%).
En début d'année, une estimation a été réalisée par une agence à 80 000€.

Deux possibilités :

- 1/ Cession à l'OPH pour 50 000€ avec l'engagement de la rénovation du logement pour du locatif
- 2/ Cession à un privé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la vente de ce bien,
- DE CHOISIR la cession à un privé,
- D'EFFECTUER toutes les démarches permettant la vente de ce bien.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 10/03/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Le Maire,
Michel CARTERET

